

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFTM

27 mai 2023

Le 27/05/2023 à 19 heures 00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qu'il suit (*au choix*) :

- présentation du bilan moral et financier de l'association
- modification des membres du conseil d'administration

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne M. MARANDIN Joseph en qualité de président de séance et M. BOUTHENET Quentin en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. *Présentation du bilan moral et d'activité de l'association*
2. *Présentation du bilan financier de l'association*
3. *Définir l'orientation de l'association pour l'année 2023-2024*
4. *Modification des membres du conseil d'administration et du bureau*

1. Délibérations :

Il est constaté que les 63 membres présents ou régulièrement représentés constituent 58% des 109 adhérents de l'association. Le quorum de 33% des adhérents présents pour que l'Assemblée Générale ordinaire soit valide selon les statuts est atteint.

Le président met à disposition de l'assemblée le bilan morale et d'activité de l'association, ainsi que le bilan financier, qui inclue les comptes annuels sur la période 2022-2023 et le budget prévisionnel sur l'année 2023-2024. Le document synthèse est mis à disposition par voie numérique et des exemplaires papiers sont consultables sur site.

Il rappelle les principaux projets menés par l'association au cours de l'année écoulée, explicité le bilan financier de l'année et les postes de dépense. Il présente ensuite le budget prévisionnel de l'année à venir et les orientations proposées par le Conseil d'administration sortant. Le budget prévisionnel représente ces orientations.

Quelques questions sont posées sur le budget prévisionnel pour avoir des précisions. Des remerciements sont adressés à un certain nombre de bénévoles de la fédération.

Enfin, les candidatures des administrateurs potentiels sont présentées. Pour les administrateurs sortants, un bilan de leur activité au sein de la FFTM est réalisé. Pour les nouveaux candidats, une présentation de leur implication dans la scène communautaire francophone du MESBG est également réalisée.

Aucun des points présentés n'amène de point litigieux ou de débat entre les adhérents de l'association.

Le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour. Il est proposé un vote à main levée. Les adhérents souhaitant voter contre une résolution ou s'abstenir sont également invités à venir stipuler leur vote en privé auprès du secrétaire de séance si tel est leur choix :

1^{ère} résolution :

L'acceptation du rapport moral et d'activité est soumis au vote.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'acceptation rapport bilan financier (incluant les comptes annuels et le budget prévisionnel) est soumis au vote, ainsi que les grandes orientations souhaitées pour l'Association.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration est composé d'au moins 8 membres, élus par l'assemblée générale conformément à l'article 11 des statuts.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Les candidatures des 9 adhérents au poste d'administrateur de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	63
PEREIRA Armando	63
DERUYCK Corentin	63
BOUTHENET Quentin	63
NELZ-MOREAU Pierre	63
DELARBRE Eudes	63
DE OLIVEIRA Romain	63
PUECH Anthony	63
VANHECKE Louis	63

4^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection des administrateurs communautaires. Il rappelle le rôle et la qualité de ces administrateurs, définis à l'article 13 des statuts, et les modalités de leur élection par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

M. MARANDIN Joseph propose la candidature de M. DUCROCQ Davy.

M. NELZ-MOREAU Pierre & PEREIRA Armando proposent la candidature de Mme PASTEWSKI Lucie.

Il est procédé à l'élection des membres. Les propositions des 2 adhérents au poste d'administrateur communautaires de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de voix obtenues
DUCROCQ Davy	9
PASTEWSKI Lucie	9

5^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection du Bureau de l'Association. Il rappelle les 5 rôles du Bureau, définis à l'article 14 des statuts, et les modalités de leur attribution par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

Suite au vote sont élues les personnes suivantes :

NOM et Prénom	Qualité	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	Président	11
PEREIRA Armando	Trésorier	11
DERUYCK Corentin	Secrétaire	11
BOUTHENET Quentin	Référent OTQ	11
NELZ-MOREAU Pierre	Référent RA	11

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Président : MARANDIN Joseph, Nationalité Française, 115 Montée de l'église 69480 LACHASSAGNE, Formateur
- Trésorier : PEREIRA Armando, Nationalité Française, 29 Rue du Poitou 62000 ARRAS, Conseiller en assurance
- Secrétaire : DERUYCK Corentin, Nationalité Française, 5 rue Borde 13008 MARSEILLE, Artisan Peintre
- Référent Organisation Tournoi Qualif' : BOUTHENET Quentin, Nationalité Française, 42 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE, Coordinateur Import-Export
- Référent Règles Arbitrage : NELZ-MOREAU Pierre, Nationalité Française, 10 Quartier de Lamarc'h 29260 PLOUDANIEL, Infographiste

- Administrateur : DE OLIVEIRA Romain, Nationalité Française, 347D Rue Pierre Corneille 76520 FRANQUEVILLE St PIERRE, Chef d'équipe en maçonnerie et béton armé
- Administrateur : DELARBRE Eudes, Nationalité Française, 43 Avenue Salvador Allende 59830 CYSOING, Douanier
- Administrateur : PUECH Anthony, Nationalité Française, 209 Grand rue 30270 St JEAN DU GARD, Enseignant
- Administrateur : VANHECKE Louis, Nationalité Belge, Mollestraat 6/24 1730 Asse, Belgique, Infographiste
- Administrateur Communautaire : DUCROCQ Davy, Nationalité Française, 268 Rue des blanchardes 69440 TALUYERS, Chef de projet Informatique/Web
- Administratrice Communautaire : PASTEWSKI Lucie, Nationalité Française, 67 Avenue d'Alsace-Lorraine 38000 GRENOBLE, Doctorante

Tous pouvoirs sont donnés à Joseph MARANDIN, Président de l'association, pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.
L'Assemblée Générale Ordinaire est levée.

Fait à LACHASSAGNE, le 26 juin 2023

Le Président

M. MARANDIN J.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Secrétaire ou Trésorier (e)

M. BOUTHENET Q.

A handwritten signature in black ink, featuring a circular scribble with a horizontal line extending to the right, and another horizontal line extending to the left.

